



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS  
ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SCIENTIFIQUES  
ET INFIRMIERS

BUREAU NATIONAL  
52 rue de Dunkerque 75009 PARIS  
Tel : 01 55 34 33 20 Fax : 01 44 53 01 14 snapatsi@snapatsi.fr

**DECLARATION PREALABLE**  
**AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE CENTRAL**  
**DU 28 JUIN 2010**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,  
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Aujourd'hui, se tient le premier CTP Central Police depuis les élections des représentants des personnels du ministère de l'intérieur de janvier et mai dernier. La particularité de ces élections professionnelles a été l'organisation de 2 scrutins distincts compte tenu de la fusion des corps administratifs.

A l'issue du scrutin du 28 janvier 2010, pour les personnels techniques et scientifiques, le SNAPATSI est la 2<sup>ème</sup> force syndicale du périmètre Police Nationale avec une progression sans précédents.

Pour les personnels administratifs, en présentant une liste commune, le SNAPATSI et son partenaire le SAPACMI sont incontournables dans les périmètres fusionnés, et deviennent la 2<sup>ème</sup> force syndicale pour les catégories C.

Cette progression incontestable et globale est le fruit d'un syndicalisme de propositions et la traduction manifeste de la part de nos collègues d'une réelle volonté de changements.

Durant cette séance, sera présenté en point D4 de l'ordre du jour, l'entrée en vigueur du nouveau dispositif relatif au rattachement du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au nouvel espace statutaire pour les personnels de catégorie B qui permet de revaloriser le déroulement de carrière de ces agents.

Le SNAPATSI exige l'application de ce texte dès le 1<sup>er</sup> septembre 2010, comme l'administration s'y est engagée.

Le point de l'ordre du jour D5 traite des modalités exceptionnelles d'accès à certaines dispositions applicables aux corps des attachés d'administration et des secrétaires administratifs de l'Intérieur et de l'outre-mer.

Il est à rappeler que depuis 2008, le SNAPATSI a été le seul syndicat à avoir revendiqué et proposé un protocole en vue de la fusion des corps administratifs du Ministère de l'Intérieur et ce, pour une application qui pouvait être prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Ces mesures déposées à la DAPN et à la DRH visaient à obtenir des avancées dans le déroulement des carrières, de l'indemnitaire, des conditions de travail ainsi que dans le domaine social des agents.

Le SNAPATSI ne peut donc que se féliciter de la mise en place des mesures d'accompagnement à la fusion des corps administratifs proposées par l'administration même si ce document est en cours de finalisation en vue d'une prochaine signature.

Le SNAPATSI est satisfait de constater que notre travail de partenaire social ait permis d'aboutir à ce document qui reprendra les grandes lignes des mesures non honorées dans le protocole de la réforme des corps et carrières du 17 juin 2004.

Le SNAPATSI souhaite que ce partenariat social se prolonge dans le cadre de la fusion des corps techniques, annoncée récemment par l'administration. Nous profitons de la réunion de ce Comité Technique Paritaire Central pour réaffirmer auprès de vous Monsieur le président notre position par rapport à cette fusion. Cette dernière nous paraît d'une part inéluctable parce qu'il s'agit d'une volonté gouvernementale. De plus elle permettra d'offrir aux personnels techniques du périmètre Police des perspectives de carrière, non accessibles à ce jour. Cette prochaine fusion devra être réalisée dans de bonnes conditions. Nous aurons probablement l'occasion de les évoquer largement lors de prochaines réunions, d'autant que nous avons maintenant le recul d'une première mise en place de cette réforme avec la fusion des personnels administratifs.

Les personnels scientifiques (ASPTS, Techniciens et Ingénieurs) sont des acteurs majeurs de la Police scientifique, et les garants d'une police scientifique performante, élément incontournable dans le cadre des enquêtes. L'administration ne reconnaît pas leur investissement quotidien, malgré toutes les contraintes qu'ils doivent supporter dans le cadre de leurs missions. Il existe aujourd'hui une véritable inadéquation de leur statut avec leur mission sans cesse en évolution. Le SNAPATSI souhaite la mise en place rapide d'une réflexion profonde sur le sujet et remettra dans les jours à venir une série de propositions afin que nos collègues scientifiques ne soient pas les oubliés de la Police Nationale.

Nous demandons que la précédente déclaration soit annexée au procès-verbal de ce CTP Central.

Le 28 juin 2010,  
Les représentants du personnel